



Le 6 octobre 2017

# GRANDE MOBILISATION INTERSYNDICALE

(préavis au verso)

## Retrouvons-nous le Jeudi 12 octobre 2017 de 11 H À 14 H

sur l'esplanade de la mairie de caen

**LE RENDEZ-VOUS POUR DIRE  
À LA PERTE DE NOS ACQUIS**



**=> DÎTES NON À : TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS !  
39H00 DE TRAVAIL EN PLUS PAR AN ÉQUIVALENT À 5 JOURS DE REPOS EN MOINS !!**

Le 28 septembre,  
nous étions  
plusieurs  
centaines à dire  
NON pour perdre  
39h/an face aux  
élus  
communautaires,  
le 12 octobre :  
**soyons des  
milliers pour  
garder nos  
1568H !**

**ATTENTION!**

**NE PAS SE MOBILISER  
LE 12 OCTOBRE  
REVIENT À ACCEPTER  
LA DÉGRADATION DE  
NOS CONDITIONS DE  
TRAVAIL !!**



Un exemple :  
**À Cherbourg, les  
agents font  
toujours 1547H  
par an, après  
une mobilisation  
de 1200 agents  
sur 2000  
environ!  
contrairement  
aux dires du  
président**

**Les agents de Caen la Mer, de la Ville de Caen et du CCAS, ne sont ni des ignares ni des imbéciles !  
Ils disent NON à un dialogue social à la mode de CAEN où les représentants du personnel ne sont  
plus écoutés...**



Arrivé le :

- 4 OCT. 2017 à 10h00

Communauté Urbaine  
Caen la Mer

Monsieur Joël Bruneau  
Président de la Communauté Urbaine Caen la mer et  
Maire de la ville de Caen  
Président du CCAS de Caen  
16 rue Rosa Parks  
CS 15094  
14000 CAEN

CAEN, le 2 Octobre 2017

OBJET : préavis de grève le 12 octobre 2017

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer,  
Monsieur le Maire de Caen,  
Monsieur le Président du CCAS,

Conformément à l'article L.2512.1 et 2 du code du travail, les organisations syndicales CGT Caen la Mer, CGT ville de Caen et CCAS, SUD Collectivités Territoriales Basse Normandie-section Caen la mer et ville de Caen-CCAS, CFDT Interco 14 sections de Caen/CCAS et Caen la mer, UNSA Caen la mer, FO Ville de Caen-CCAS-Caen la mer, déposent ensemble, en intersyndicale, un préavis de grève le jeudi 12 octobre de 00 heure à 24 heures.

Ce préavis concerne l'ensemble des agents titulaires, stagiaires, contractuels, auxiliaires des établissements et services de la Communauté Urbaine Caen la mer, du CCAS et de la ville de Caen.

Conformément à l'article 4 de la loi n°82-889 du 19 octobre 1982, nous sollicitons une négociation.

Ce préavis est motivé pour la revendication suivante :

**- Maintien de la durée du temps de travail annuel à 1568 h**

Veuillez agréer, monsieur le Président, monsieur le Maire, l'expression de nos sincères considérations.

Sylvie DUFOUR  
SECRETAIRE CGT Caen la Mer

Valérie FRITZSCH

SECRETAIRE CFDT INTERCO 14  
CFDT CAEN/CCAS/CAEN LA-MER

STEPHAN J. Claude  
SECRETAIRE CGT ville de Caen et CCAS

Jacqueline GROSMESNIL

SECRETAIRE FO ville de Caen-  
CCAS-Caen la mer

Céline HAMEL  
SECRETAIRE SUD CT BN

Catherine PERET

SECRETAIRE UNSA Caen la mer